

UPar L'Obs

Publié le [21 novembre 2011 à 12h20](#)

ne enquête relève les troubles de santé de riverains d'antennes-relais

Acouphènes, troubles du sommeil, défauts de concentration: une enquête réalisée par l'Association Santé Environnement France (Asef) auprès d'une centaine de riverains d'antennes-relais dans les Bouches-du-Rhône relève des troubles supérieurs à la moyenne de la population. ((c) Afp)



Acouphènes, troubles du sommeil, défauts de concentration: une enquête réalisée par l'Association Santé Environnement France (Asef) auprès d'une centaine de riverains d'antennes-relais dans les Bouches-du-Rhône relève des troubles supérieurs à la moyenne de la population.

En octobre, des médecins de l'association (parmi les 2.500 membres qu'elle affiche) ont fait remplir des questionnaires de santé à 143 locataires de HLM à Aix-en-Provence et Aubagne, dans des immeubles dont les toits comportent de nombreuses antennes de téléphonie mobile.

Selon les résultats rendus publics lundi, 43% des personnes se plaignent d'acouphènes (sifflement, bourdonnement d'oreille, etc.), "alors que seuls 15% des Français disent souffrir d'un tel problème".

Idem pour les troubles du sommeil (55% des locataires disent en souffrir) ou le défaut de concentration (27%). "Fait troublant: 83% de ceux qui ont la chance de pouvoir partir en vacances voient leur(s) symptôme(s) disparaître au bout de quelques jours",

ajoute l'association.

Selon le Dr Patrice Halimi, secrétaire général de l'Asef et chirurgien-pédiatre à Aix-en-Provence, cette enquête corrobore des études réalisées en Pologne, en Egypte ou en Autriche.

"Elle n'est pas exhaustive. Elle n'a concerné que des volontaires ayant en commun la proximité avec des antennes. On est allé les voir et on leur a demandé comment ils allaient. C'est la démarche de base du médecin", a-t-il expliqué.

"Les locataires que nous avons rencontrés ont l'impression qu'on se moque d'eux. On ne leur a pas demandé s'ils étaient d'accord pour qu'on implante des antennes-relais sur leur toit", a-t-il déploré.

La loi prévoit que l'installation d'une antenne-relais soit soumise à l'approbation unanime des copropriétaires d'un immeuble, "mais si l'on est locataire dans un appartement privé ou dans un HLM, on ne nous demande pas notre avis. C'est pour cette raison que se multiplient aujourd'hui les forêts d'antennes-relais sur les HLM", souligne l'Asef.